Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Octroi de la concession fédérale pour le métro M2

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec satisfaction de la décision du Conseil fédéral d'octroyer la concession fédérale pour le métro m2 Ouchy - Epalinges. Cette décision constitue une étape très importante pour permettre sa réalisation, approuvée par le peuple vaudois le 24 novembre 2002.

Le Conseil fédéral a décidé de modifier la concession que détient actuellement la société du Métro Lausanne-Ouchy entre Ouchy et la gare du Flon pour permettre la réalisation du projet de métro M2. La concession porte désormais sur le parcours entre Ouchy et les Croisettes, à Epalinges. Elle est accordée pour une nouvelle période de 50 ans.

Cette décision du Conseil fédéral marque simultanément le terme de l'activité et de la responsabilité du Département des infrastructures pour conduire la phase de planification du projet, engagée depuis 1993. Désormais, la responsabilité de l'exécution du projet est confiée par l'Etat de Vaud à la société du Métro Lausanne-Ouchy et à sa direction de projet M2. Le Département des infrastructures se concentrera sur le contrôle de la bonne exécution du projet par la société Métro Lausanne-Ouchy.

Le projet est devisé à 590 millions de francs financés par la Confédération, par l'Etat de Vaud et par des emprunts garantis par l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne. Les travaux de construction de la ligne longue de 6 km débuteront en 2004 pour s'achever en 2007.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 septembre 2003

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, 021 316 70 01 M. Pierre Imhof, secrétaire général du Département des infrastructures, 021 316 70 03 M. Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, 021 316 73 70